DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES

CPPS PSC MINARM - COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD

Réunion du 18 novembre 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration et de l'Opérateur, Chers collègues des organisations syndicales,

Dans le cadre de cette réunion de la CPPS puis du COmité de SUIvi de l'accord, nous ne pouvons pas aborder les paramètres techniques ou les ratios du régime PSC comme s'ils existaient hors du monde réel.

Derrière les chiffres dans les documents étudiés en instances, il y a des choix politiques nationaux et ministériels dont nos collègues et leurs familles subissent directement les conséquences.

On ne peut parler PSC, mutuelle, sans évoquer les transferts de dépenses de santé, le gel des salaires, l'épuisement du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre.

Nous assistons à une dégradation méthodique de notre Sécurité sociale.

Les chiffres de cette CPPS en apportent la preuve implacable : sur les frais de santé des agents civils, la Sécurité sociale ne finance plus que **40,9 %** des dépenses, quand le régime complémentaire en assume désormais **47,7 %**, tout en laissant **11,4 %** de reste à charge moyen, jusqu'à **18,7 %** pour les adhérents sans option.

Année après année, les PLFSS organisent ce transfert de dépenses de santé, et les débats sur le PLFSS 2027 confirment cette trajectoire régressive, avec encore plus de 2 Mds annoncés de coupes dans les dépenses de santé de notre Sécu.

Pour les personnels civils des Armées, la pilule est d'autant plus amère qu'elle s'inscrit dans un contexte de **blocage durable des salaires et du point d'indice** et des cotisations de référence s'élevant à **72,08 €**, entraînant des tarifs importants

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM · COMITÉ DE SUIVI (SUITE)

pour couvrir leurs conjoints et leurs enfants, sans prise en charge du Ministère employeur, pour protéger les familles.

Résultat : seulement **5 600 conjoints** et **19 500 enfants** couverts pour 71 000 agents, soit moins de **0,3 enfant par agent**.

Ces cotisations surdimensionnées débouchent sur un nouvel **excédent projeté de 11,4 millions d'euros** pour 2026 (dont 9,6 millions sur le seul socle obligatoire), après déjà **15,4 millions** en 2025, à mettre en relief des **80,7 M€ de cotisations prélevées.**

Un taux de marge de 19 % dès la 1re année : on prélève donc trop sur des salaires bloqués !

Nous saluons la prudence financière, la qualité de service quotidienne d'Harmonie Mutuelle et l'absence de hausse tarifaire en 2027 face aux **+8 %** annoncés sur le marché.

Mais il faut dire aux personnels ce qui se cache derrière ce niveau de cotisation : plus il est élevé, plus on provisionne le régime certes… mais plus l'État encaisse de taxes (**9,46 M€** de TSA en 2025) et plus l'opérateur capte de frais de gestion (**7,5 M€**) et d'intéressement sur les excédents (10 %, soit **1,5 M€**). Vous nous opposerez peut-être sur ces chiffres, la confidentialité des affaires : nous répondons que c'est un secret de Polichinelle et un déni de transparence pour ceux qui paient !

Et une mise en évidence qu'on peut rapidement, en 2027, redonner par là aussi, du pouvoir d'achat aux personnels de toutes catégories.

Au ministère des Armées, la FNTE-CGT demande :

- une **baisse générale de la cotisation de référence.** Avec par exemple l'étude d'une réduction de 72 € à 65 €, avec une **participation employeur portée à 60 %**, y compris pour les familles, ce qui réduirait la facture des agents de 10 € par mois (et seulement 3 € de plus pour l'employeur). L'excédent annuel sera toujours présent.
- l'**alignement immédiat des enfants de plus de 21 ans à 50 %** de la cotisation de référence, au lieu de 75 %, qui conduirait seulement à **130 000 €** de recettes en moins sur un exercice. L'excédent annuel sera toujours présent.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM · COMITÉ DE SUIVI (SUITE)

Ces enjeux sont cruciaux mais pourtant, les personnels en sont dépossédés.

Au quotidien, les agents restent largement éloignés de ces sujets complexes, noyés dans la masse des dispositifs RH. Près de deux ans après le démarrage, **12 % des agents** n'ont toujours pas activé leur espace adhérent et la prévoyance facultative plafonne à **moins de 7 000 adhésions** sur plus de 70 000 civils.

Sur la prévoyance, le manque d'information de toute la chaîne hiérarchique est criant.

L'ASA peut-elle nous dire combien de dossiers de soutien concernent des agents sans prévoyance, amputés de leur rémunération en arrêt maladie ?

À quelques semaines du **retour du questionnaire médical, au 1er janvier 2027**, nous demandons le report de cette mesure à fin 2027, permettant à tous de rejoindre ce contrat.

Nous déplorons n'avoir à ce jour aucun chiffre « comptables » de ce début d'exercice 2026. Juste un nombre d'adhérents, un nombre de dossiers en cours…

Aussi, nous souhaitons une étude sur le coût d'un tel contrat de prévoyance, s'il était obligatoire à tous, considérant que la mutualisation le rendrait moins « coûteux », en étant tous protégés de perte de salaires en cas d'incapacité à travailler.

Mais surtout, la CGT revendique l'**abrogation du jour de carence et de l'abattement de 10 % sur les trois premiers mois d'arrêt** : voilà le meilleur moyen d'éviter de ponctionner un pourcentage du salaire brut, pour s'assurer, faute de droits statutaires !

Du côté des retraités et de leur régime, ce n'est pas non plus le Pérou.

Faute d'information claire et d'attractivité tarifaire, nous peinons à retenir nos anciens — qui trouvent parfois de meilleures garanties à moindre coût ailleurs — tout comme les nouveaux partants à la retraite. Or, la viabilité même de ce régime repose sur le flux de nouveaux entrants : si le contrat collectif n'attire pas nos jeunes retraités, notre solidarité intergénérationnelle n'aura plus aucun sens.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

CPPS PSC MINARM · COMITÉ DE SUIVI (SUITE)

3. Sortir de l'accompagnement pour construire une majorité de reconquête

Avec ces constats et propositions, la CGT assure un travail de décryptage et d'information auprès des personnels, sans aucun moyen syndical supplémentaire dédié à cette instance CPPS.

Mais faire le relais d'information ne signifie pas être les amortisseurs de décisions insuffisantes. En 2027, année placée sous des auspices incertains, la CGT restera à l'offensive pour imposer d'autres choix. Et en matière de PSC, nous discuterons de la restitution des excédents aux agents et à leurs familles, de l'élargissement de l'aide aux retraités au-delà du 3e décile avec un cofinancement porté à 30 %, de l'égalité de traitement outre-mer et à l'étranger, de la baisse des frais de gestion, et de la construction d'une prévoyance collective et solidaire.

En conclusion, les discussions techniques de cette journée sont importantes, mais nous n'oublierons jamais l'essentiel : la PSC doit être un outil de progrès social au service des personnels et de leurs familles, et non une variable d'ajustement budgétaire de l'État.

Je vous remercie de votre attention.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr